

# L'université est universelle : notre matière grise est de toutes les couleurs !

mardi 20 décembre 2011

**Un appel et une pétition à signer sur le site [www.universiteuniverselle.fr](http://www.universiteuniverselle.fr) contre les nouvelles dispositions limitant la venue d'étudiants étrangers en France et leur accès au monde du travail.**

Ils sont étrangers, sont venus étudier en France, souvent avec talent, allaient créer leur entreprise, participer à la recherche française ou avaient une promesse d'embauche dans une entreprise française ... et ne peuvent plus le faire. Ils rentreront chez eux, et il est peu probable que l'envie les reprenne un jour de venir voir en France s'il y fait bon vivre. La raison de ce divorce ? Une circulaire, publiée en mai dernier par notre ministre de l'Intérieur, Claude Guéant pour mettre en oeuvre la politique anti-immigration de Nicolas Sarkozy.

La [circulaire du 31 mai 2011](#) rappelle explicitement que « *le nombre d'étrangers entrant en France pour motif professionnel (...) doit diminuer* ». Pour cela, il ne doit plus être accordé « *aucune facilité particulière dans l'examen de la procédure de délivrance d'une autorisation de travail* » aux étudiants étrangers. Il est donc plus difficile pour les étrangers ayant étudié en France d'obtenir après leurs études une autorisation de travail. Il sera aussi plus difficile de venir étudier en France, et déjà des doctorants se voient refuser le renouvellement de leurs titres de séjour. Le message de la circulaire est clair : étranger, ne viens pas étudier chez nous, et n'espère pas trouver un emploi au terme de tes études. Employeur français, tu n'embaucheras pas d'étranger. Peuple de France, tes dirigeants veillent sur tes emplois ! Préférence nationale ! La France aux Français !

Nous protestons de toutes nos forces, avec le Collectif du 31 mai, pour le retrait de cette circulaire. Il est temps de rappeler que l'idée qu'elle véhicule est aussi mensongère que dangereuse. Dire que l'embauche d'un étranger prend l'emploi d'un citoyen français, c'est faux ! C'est un mensonge éhonté ! Un diplômé étranger travaillant en France, c'est quelqu'un qui paye ses impôts en France, qui consomme en France, qui achète en France, qui soutient l'emploi et la consommation en France. S'il devient chef d'entreprise, c'est quelqu'un qui embauche en France. S'il retourne dans son pays, c'est quelqu'un qui sait que la France est ouverte sur le monde et développe avec la France les échanges, le commerce. La France gagne à recevoir des étudiants étrangers. Les étudiants étrangers ne sont pas une menace pour la France, ils sont une chance. Les universités le savent très bien : la France doit recevoir plus d'étudiants étrangers. C'est aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, au Canada, en Australie et maintenant même en Chine, que les étudiants étrangers apportent leur créativité, leur savoir-faire, leur énergie, leurs découvertes et leurs dépôts de brevets.

Nous demandons l'abrogation de la circulaire Guéant, moralement méprisable, économiquement suicidaire. Nous appelons les chefs d'entreprise comme les universitaires à soutenir publiquement cette demande. Nous prenons l'engagement de soutenir les actions du [collectif du 31mai](#) dans son combat contre des mesures dont l'absurdité le dispute à l'indignité, et de parrainer les diplômés étrangers en les aidant concrètement dans leurs démarches dans les préfectures, à les protéger, à faire tout ce qui est en notre possibilité pour qu'ils puissent rester dans notre pays et lui apporter leur richesse, car la matière grise est de toutes les couleurs.